

METZ METROPOLE
Monsieur le Président
Harmony Park
11 boulevard Solidarité
57071 METZ

Objet: avis sur le projet de dossier de
réalisation de la ZAC "Pointe Sud"
Contact : Jean Daniel HEUZÉ (03 87 20 18 58 /
jdheuze@metzmetropole.fr)

Metz, le 02 novembre 2018

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 22 octobre 2018, vous consultez le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM afin qu'il émette un avis sur le projet de *dossier de réalisation de la ZAC Pointe Sud*, notamment sur les compléments apportés à l'étude d'impact de cette ZAC, et je vous en remercie.

Vous trouverez ci-dessous les éléments relevés par le Syndicat mixte afin que ce projet d'aménagement soit le plus en phase possible avec les orientations et objectifs du SCoTAM, et que l'effet vitrine de ce secteur contribue tant à la nouvelle identité du site qu'à la valorisation de l'image des porteurs de projet.

Ainsi, le Syndicat mixte rappelle que :

- Le secteur visé par ce projet concerne une partie du territoire Porte Sud identifié comme espace pivot dans le SCoTAM approuvé. La Porte Sud correspond à l'une des trois Portes d'agglomération caractérisées dans le SCoTAM (cible 4.4 "Orientations relatives aux principales portes d'agglomération") et comprend l'un des deux grands sites en reconversion du territoire SCoT (cible 4.5 "Orientations particulières aux grands sites en reconversion").
- Que ce secteur de projet est également concerné par différentes orientations et objectifs du SCoTAM concernant notamment "la limitation de la disparition des prairies et de la constitution de nouvelles ruptures dans la matrice prairiale" (cible 6.5), "la gestion des eaux pluviales en tant que ressource à part entière et pour limiter les risques d'inondations en aval" (cible 7.3), "l'utilisation de l'énergie solaire" (cible 7.12), "la promotion de l'originalité et de la qualité des paysages" (cible 8.3.).

Au regard du dossier transmis, le Syndicat mixte :

- **Souligne les compléments apportés dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC à l'étude d'impact initiale.**
- **Demande qu'un maximum de mesures préconisées dans l'étude d'impact – visant à éviter, réduire, compenser les impacts négatifs des aménagements – soient effectivement retenues lors de la mise en œuvre du projet opérationnel.**
- **Recommande notamment :**

- De poursuivre le travail engagé afin d'enrichir progressivement les réflexions et **d'affiner la traduction concrète des principes d'aménagement et des mesures *Eviter-Réduire-Compenser* sur le site**, dans un contexte d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- De **hiérarchiser les éléments composant les sous-trames** (forestière, prairiale, aquatique & humide, etc.) du site.
- De **mettre en exergue un enjeu de développement de lisières étagées** (au service des différentes sous-trames et enjeux faune-flore).

- **D'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion différenciée** des espaces verts et bleus, notamment d'optimiser la complémentarité des espaces publics et privés en matière de continuité écologique (fonctionnalité/modes de gestion).
- **D'aménager des espaces de transition qualitatifs** notamment avec les secteurs résidentiels.
- **D'explorer davantage les techniques d'infiltration** (même en secteur peu infiltrant) **ou de réutilisation des eaux pluviales et les techniques de réduction des îlots de chaleur** (ex : pourcentage de place de parking aménagées en matériaux perméables, bandes enherbées traversantes, ombrières de parking multifonctionnelles, revêtement piéton poreux, bordé de pleine terre, réutilisation des eaux pluviales de toiture).
- **D'approfondir les réflexions relatives à l'optimisation des surfaces de toiture** (ex : mosaïque de surface brute, végétalisée, productrice d'énergie renouvelable, accès sécurité incendie, terrasse/point de vue panoramique pour les employés),
- **De limiter la pollution lumineuse et la consommation énergétique des éclairages intérieur et extérieur** (ex : optimiser l'usage de la lumière naturelle, rendre l'éclairage intérieur peu visible depuis l'extérieur, s'assurer que l'éclairage extérieur soit orienté vers le bas et circonscrit à la zone utile pour l'ensemble des luminaires - enseignes, quais, parkings) et de **choisir un spectre d'émission lumineuse le moins impactant pour la faune.**
- **D'assurer une bonne préparation et gestion de la phase travaux** (ex : cohérence du phasage des travaux d'aménagement routier/de réouverture de la Ramotte/de construction du projet Delta, mise en place de protections efficaces autour des éléments à préserver, précaution vis-à-vis des espèces envahissantes, début des travaux en dehors des périodes de reproduction des espèces avicoles prairiales)
- **D'adjoindre le cahier des prescriptions architecturales, urbanistiques, environnementales et paysagères** au dossier de réalisation de la ZAC,
- **De poursuivre les travaux relatifs à l'élaboration du Plan guide du Plateau de Frescaty** afin de présenter une approche globale du plateau.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Henri HASSER

Président du Syndicat mixte du SCoTAM